



Conseil d'Administration
Séance du 14 Mars 2024
Délibération n°CA/2024-003

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023
DU PARC NATIONAL DE LA REUNION

Le Conseil d'Administration du Parc national de La Réunion, réuni sous la présidence de Monsieur Éric FERRERE, Président,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de gestion DIR-2024-001 de l'ordonnateur pour la présentation du compte Financier de l'exercice 2023,

Vu les éléments du compte financier,

Après avoir entendu l'Agent Comptable,

Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 91,87 ETPT dont 83,68 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 8,19 ETPT hors plafond
- 7 823 349,82 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 6 068 802,01 € personnel
 - 1 570 240,86 € fonctionnement
 - 50 653,84 € intervention
 - 133 653,11 € investissement

- 8 660 459,66 € de crédits de paiement
 - 6 069 306,35 € personnel
 - 2 016 413,49 € fonctionnement
 - 54 153,84 € intervention
 - 520 585,98 € investissement

- 8 547 689,75 € de réalisation de recettes
- -112 769,91 € de solde budgétaire



ARTICLE 2 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 164 310,84 € de variation de trésorerie
- 151 699,91 € de résultat patrimonial
- 253 655,89 € de capacité d'autofinancement
- -293 356,99 € de variation de fonds de roulement

ARTICLE 3 :

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comptable excédentaire à hauteur de + 151 699,91 € en report à nouveau créditeur (compte 110).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

Le Directeur de l'Établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion et conformément au délai fixé par l'article R331-44 du Code de l'environnement.



Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 14 Mars 2024

Le Président,

Éric FERRERE

Le Directeur,

Jean-Philippe DELORME

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	15/03/2024
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	15/03/2024
Date de transmission au MTES	15/03/2024
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	15/03/2024
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	15/03/2024
Date d'affichage	15/03/2024
Date de retrait	

PARC NATIONAL DE LA REUNION

Conseil d'Administration
Séance du 14 mars 2024

COMPTE FINANCIER 2023 ANNEXE DE L'AGENT COMPTABLE

Sommaire du compte financier

Etats règlementaires :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau d'évolution de la situation patrimoniale
- Annexe

* * *

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent les « comptes annuels ». Ces comptes annuels sont eux-mêmes extraits du compte financier produit par les établissements publics nationaux.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'annexe donne une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

BILAN - ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	2023			2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	59 635,14	57 412,84	2 222,30	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	248 929,77	80,77	248 849,00	244 529,77
Constructions	6 972 171,67	2 257 373,09	4 714 798,58	4 791 053,14
Installations techniques, matériels, et outillage	58 138,14	25 194,67	32 943,47	9 197,06
Collections	53 352,65	-	53 352,65	53 352,65
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 910 367,98	1 798 997,28	111 370,70	61 007,25
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	302 503,45	-	302 503,45	6 695,54
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 400,00	-	2 400,00	6 400,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 607 498,80	4 139 058,65	5 468 440,15	5 172 235,41
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	231 485,44	-	231 485,44	231 485,44
Créances clients et comptes rattachés	24 361,02	-	24 361,02	62 178,06
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	493 514,87	-	493 514,87	587 918,78
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	19 184,00	-	19 184,00	19 184,00
Créances sur les autres débiteurs	49 530,62	-	49 530,62	117 854,88
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	818 075,95	-	818 075,95	1 018 621,16
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	4 890 946,12	-	4 890 946,12	4 726 635,28
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	4 890 946,12	-	4 890 946,12	4 726 635,28
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	15 316 520,87	4 139 058,65	11 177 462,22	10 917 491,85

BILAN - PASSIF

FONDS PROPRES	2023	2022
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat	5 121 962,29	5 324 640,57
Financement de l'actif par des tiers	539 510,65	577 926,35
Fonds propres des fondations	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	4 850 762,83	4 850 762,83
Report à nouveau	- 1 032 381,68	- 1 365 726,07
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	151 699,91	333 344,39
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	9 631 554,00	9 720 948,07
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2023	2022
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	889 284,73	797 042,91
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	889 284,73	797 042,91
DETTES FINANCIERES	2023	2022
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	2 000,00	2 000,00
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	2 000,00	2 000,00
DETTES NON FINANCIERES	2023	2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 731,42	263 558,24
Dettes fiscales et sociales	114 704,13	102 242,91
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-
Autres dettes non financières	278 187,94	31 699,72
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	654 623,49	397 500,87
TRESORERIE	2023	2022
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	11 177 462,22	10 917 491,85

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2023	2022
Achats	3 212,33	3 740,71
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	1 958 566,72	1 466 236,39
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	4 315 441,61	4 264 102,94
<i>Charges Sociales</i>	1 518 660,52	1 468 659,95
<i>Intéressement et participation</i>	-	-
<i>Autres charges de personnel</i>	17 565,08	19 792,09
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	282 206,45	256 321,78
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	448 733,90	865 089,23
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 544 386,61	8 343 943,09
CHARGES D'INTERVENTION	2023	2022
Dispositif d'intervention pour compte propre		
<i>Transfert aux ménages</i>	-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>	-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	16 860,00	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	40 793,84	52 806,99
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	57 653,84	52 806,99
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	8 602 040,45	8 396 750,08
CHARGES FINANCIERES	2023	2022
Charges d'inlérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
TOTAL CHARGES	8 602 040,45	8 396 750,08
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	151 699,91	333 344,39
TOTAL GENERAL	8 753 740,36	8 730 094,47

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2023	2022
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	-	-
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 331 808,49	8 488 211,55
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	-	-
Produits de la fiscalité affectée	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	1 177,00	-
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	75 026,95	55 301,58
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	283,94	186 581,34
Reprises du financement rattaché à un actif	345 443,98	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	8 753 740,36	8 730 094,47
PRODUITS FINANCIERS	2023	2022
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
TOTAL PRODUITS	8 753 740,36	8 730 094,47
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	-	-
TOTAL GENERAL	8 753 740,36	8 730 094,47

Evolution de la Situation Patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	254 705,89
Investissements	652 412,88	Financement de l'actif par l'État	104 350,00
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	-
		Autres ressources	-
		Augmentation des dettes financières	-
Remboursement des dettes financières	-	Augmentation des dettes financières	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	652 412,88	TOTAL DES RESSOURCES (6)	359 055,89
Augmentation du fonds de roulement (7)=(6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8)=(5)-(6)	293 356,99

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 293 356,99
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 457 667,83
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	164 310,84
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	5 054 398,58
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	163 452,46
Niveau final de la TRESORERIE	4 890 946,12

Préambule

Le Parc national de la Réunion a été créé par décret n° 2007-296 du 05 mars 2007. Il est géré par un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie. Son cœur, d'une superficie de 105 447 hectares, couvre 42 % de la surface de l'île, et comprend du nord au sud les cirques de Mafate, Salazie et Cilaos et le volcan du Piton de la Fournaise.

Depuis le 1er août 2010, sa zone cœur est inscrite au patrimoine mondial sous l'appellation « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », enrichie de quatre sites de grand intérêt, situés dans l'aire ouverte à l'adhésion : la Grande Chaloupe, la forêt de Mare-Longue, le Piton d'Anchain, ainsi que le Piton de Sucre et la chapelle dans le cirque de Cilaos

L'organisation comptable et financière du parc national de la Réunion est régie par les textes suivants, en complément des dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son titre III :

- Un arrêté du 2 octobre 2015 établit les modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les établissements publics des parcs nationaux, dont le PNRUN. Cette compétence est attribuée au contrôle budgétaire de La Réunion pour ce qui concerne le PNRUN en application de l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques de La Réunion.
- Un arrêté du 31 décembre 2019 crée le groupement comptable de l'Office français de la biodiversité, des Parcs nationaux et de l'établissement public du marais poitevin, en application de l'article R. 131-33-1 du code de l'environnement.

Les comptes du Parc national de la Réunion sont valorisés au compte 26 « participations financières » de l'Etat.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par les événements suivants :

- Le lancement des opérations inscrites dans le Plan France Nation Verte ;
- La poursuite du Plan France Relance qui s'est encore traduite par un niveau élevé d'activité tant en recettes qu'en dépenses, du fait de la fin de consommation des CP au 31/12/2023 reportée au premier trimestre 2024 ;
- La mise en œuvre de mesures salariales telles que la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat.
- La poursuite des travaux de fiabilisation de l'actif comptable et de l'inventaire physique, dans le cadre du changement d'outil finalisé en fin d'exercice 2022. Le rattrapage des fiches d'immobilisation antérieures a pu être effectué pour le parc national des Pyrénées, le parc de Port Cros, le parc de la Réunion et le parc des forêts. De même, le traitement des financements entièrement rattachés à des actifs ainsi que des sorties de bien et des mises en service a pu être finalisé. Reste cependant la problématique des financements partiellement rattachés à des actifs dont le traitement a dû être repoussé à 2024, de même que la fiabilisation du montant des reprises. Par ailleurs, la correction des anomalies nécessitant un retraitement comptable devra se poursuivre sur 2024.

La gestion comptable a été arrêtée le 26 janvier 2024.

2. Les principes, règles et méthodes comptables

2.1. Principes et méthodes d'évaluation

L'établissement est assujéti à l'instruction comptable commune et à l'instruction juridique commune des organismes dépendant de l'Etat.

Le PNRun est également soumis à la circulaire annuelle de la direction du Budget, qui précise un certain nombre de règles budgétaires et comptables applicables aux différentes catégories d'établissements publics.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable et suivant les principes généraux :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Prudence

Pour ce qui concerne le présent compte financier, l'établissement applique en 2023 les sources réglementaires suivantes :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 « GBCP » et plus précisément ses articles 54, 175 et 211 ;
- Le recueil des normes comptables des établissements publics et plus précisément les normes 1 « Les états financiers » et 13 « engagements à mentionner dans l'annexe » ;
- L'instruction comptable commune BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022.

2.2. Comparabilité des comptes

2.2.1 Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice.

Néant

2.2.2 Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

2.2.3 Corrections d'erreurs sur exercice antérieur ayant eu lieu sur l'exercice en cours

Néant.

3. Notes relatives aux postes du bilan

3.1 L'actif immobilisé

Le seuil unitaire de signification qui permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges est fixé par l'organe délibérant de l'organisme. La réflexion de l'organe délibérant pour fixer, par délibération, le seuil de significativité peut s'appuyer sur le seuil fiscal d'immobilisation défini dans le BOFIP : éléments d'une valeur unitaire hors taxes supérieurs à 500 €.

Le Conseil d'administration a confirmé ce seuil fiscal par délibération du conseil d'administration du 25 novembre 2021.

Tableau des immobilisations

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	57 386,14	0,00	2 249,00	0,00	0,00	59 635,14
Frais d'établissement						0,00
Frais de recherche et développement C/203						0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/205	57 386,14		2 249,00			59 635,14
Droit au bail C/206						0,00
Fonds commercial						0,00
Autres immobilisations incorporelles C/208						0,00
Immobilisations corporelles	8 908 310,87	0,00	646 761,03	288 405,06	23 706,63	9 242 960,21
Terrains C/211, 212	244 529,77		4 400,00			248 929,77
Constructions C/213, 214	6 752 902,34		507 674,39	288 405,06		6 972 171,67
Installations techniques, matériels, et outillage C/215	32 375,88		25 762,26			58 138,14
Collections C/216	53 352,65					53 352,65
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures) C/217						0,00
Autres immobilisations corporelles C/218	1 825 150,23		108 924,38		23 706,63	1 910 367,98
Immobilisations mises en concession						0,00
Immobilisations corporelles en cours Comptes 231 et 238	6 695,54	288 405,06	7 402,85			302 503,45
Immobilisations grevées de droits						0,00
Immobilisations corporelles (Biens vivants)						0,00
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de participation						
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)						
Autres formes de participation						
Créances rattachées à des participations						
Créances rattachées à des sociétés en participation						
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés						
Autres immobilisations financières	6 400,00	0,00	-4 000,00	0,00	0,00	2 400,00
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)						0,00
Titres immobilisés (droit de créance)						0,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						0,00
Prêts						0,00
Dépôts et cautionnements versés C/275	6 400,00		-4 000,00			2 400,00
Autres créances immobilisées C/266						0,00
TOTAUX	8 978 792,55	288 405,06	652 412,88	288 405,06	23 706,63	9 607 498,80

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 59 635,14 € en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 57 412,84 €, leur valeur nette est de 2 222,30 €. Il s'agit pour l'essentiel de licences et de logiciels.

Cependant, certains éléments présents sur ces comptes étant anciens et entièrement amortis, une revue devra être opérée pour retirer du bilan ceux dont les conditions d'inscription à l'actif ne sont pas ou plus remplies, dans le cadre de la mise en qualité comptable prévue sur l'exercice 2024.

Immobilisations incorporelles en cours de production : néant.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation appliqués : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat augmenté des frais accessoires. Il n'a été pratiqué ni valorisation, ni dépréciation.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 9 242 960,21 € en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 4 081 929,75 €, leur valeur nette est de 5 161 030,46 €.

Les acquisitions nouvelles s'élèvent à 646 761,03 € (travaux de réhabilitation de la nouvelle antenne Sud et acquisition de divers matériels dont deux nouveaux véhicules).

Immobilisations corporelles en cours de production : le montant des dépenses comptabilisées sur les opérations en cours s'élève à **302 503,45 €**.

Les dépenses nouvelles de l'année se montent à 295 807,91 €, les paiements 2023 relatif au marché 2022_13 Travaux secteur ouest « démolition/terrassements/gros œuvre ayant été **réimputés à hauteur de 288 405,06 € sur les en-cours**.

3.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des cautionnements et dépôts versés.

Immobilisations financières en cours de production : néant.

3.1.4 Les amortissements

Tableau des amortissements

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cumulés à la fin de l'exercice
		par virement de poste à poste	dotations de l'exercice	par virement de poste à poste	amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis	
Immobilisations incorporelles	57 386,14	-	26,70	-	-	57 412,84
Frais d'établissement						-
Frais de recherche et développement C/2803						-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/2805	57 386,14		26,70			57 412,84
Droit au bail						-
Fonds commercial						-
Autres immobilisations incorporelles C/28058						-
Immobilisations corporelles	3 749 171,00	-	356 465,38	-	23 706,63	4 081 929,75
Terrains C/2811, 2812	-		80,77			80,77
Constructions C/2813, 2814	1 961 849,20		295 807,83			2 257 657,03
Installations techniques, matériels, et outillage C/2815	23 178,82		2 015,85			25 194,67
Collections C/2816						-
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels C/2817						-
Autres immobilisations corporelles c/2818	1 764 142,98		58 560,93		23 706,63	1 798 997,28
Immobilisations mises en concession						-
Immobilisations corporelles en cours						-
Immobilisations grevées de droits						-
Immobilisations corporelles (Biens vivants)						-
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Titres de participation						
Autres formes de participation						
Créances rattachées à des participations						
Créances rattachées à des sociétés en participation						
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés						
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)						
Titres immobilisés (droit de créance)						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts						
Dépôts et cautionnements versés						
Autres créances immobilisées						
TOTAUX	3 806 557,14	-	356 492,08	-	23 706,63	4 139 342,59

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent pour leur valeur brute au bilan. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire calculé au *pro rata temporis* à partir de la date de mise en service, suivant les dispositions suivantes adoptées par délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2021.

La méthode de comptabilisation par composants n'a pas été utilisée.

Motifs de la reprise dans des cas exceptionnels de l'amortissement : les reprises d'amortissement sont liées à la régularisation sur deux ans des sorties du patrimoine (2022 + 2023).

3.2 Les stocks et en cours

Dans le cadre de son activité, le PNRUn ne tient aucune comptabilité des stocks.

3.3 Les créances

Il n'y a pas eu d'apurement de créances par remises gracieuses. **En revanche, d'anciennes irrécouvrables ont été apurées par admission en non-valeur à hauteur de 34 928,10 € selon délibération du 24 novembre 2023.**

Dépréciations comptabilisées ou reprises d'un montant significatif : néant.

Tableau des créances

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances immobilisées			
Créances de l'actif circulant	818 075,95	818 075,95	-
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	231 485,44	231 485,44	
Créances clients et comptes rattachés	24 361,02	24 361,02	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			
Avances et acomptes versés sur commandes	493 514,87	493 514,87	
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	19 184,00	19 184,00	
Créances sur les autres débiteurs	49 530,62	49 530,62	
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)			
TOTAUX	818 075,95	818 075,95	0,00

Les créances sont constituées :

➤ De subventions restant à percevoir au titre d'exercices antérieurs pour 231 485,44 € correspondant notamment à un solde de paiement restant à percevoir sur la subvention d'investissement octroyée en 2010 pour la Maison du Parc et l'espace scénographique (226 485,44€).

La phase de réception de chantier ayant pu être finalisée en 2018, il reste toujours à contrôler l'exigibilité de ce reste à recouvrer au regard des dépenses effectives. **La finalisation de ce dossier doit être considérée comme une priorité en 2024, de même que le dossier mécénat de 5000 € pour lequel un paiement final est attendu pour janvier 2024 (en cours).**

➤ De factures clients restant à recouvrer pour 24 361,02 € (dont 8 311,63 € de créances douteuses). Il s'agit pour la plupart de créances découlant de condamnations de particuliers pour lesquelles une procédure de saisie par voie d'huissier est en cours, les plus anciennes datant de 2014.

➤ D'avances versées :

- Sur commandes pour 493 514,87 €. Leur régularisation interviendra en 2024 dans le cadre des marchés en cours.
- À Pôle Emploi dans le cadre de la convention de mandat pour la gestion des aides au retour à l'emploi du 1^{er} juillet 2020 pour 19 184 € (avance initiale) ;

➤ Divers autres produits non recouverts 49 530,62 € :

- 6 399,68 € de créances diverses au titre de 2022 et 2023 (redevances Marque Esprit Parc National, indu de paye),

- 43 130,94 € de trop versé à rembourser par l'Université de la Réunion dans le cadre de la finalisation de la fiabilisation des opérations pour compte de tiers (LIFE PETRELS); **A noter que les demandes amiables de paiement étant restées sans effet, un titre de recette a été émis afin d'en permettre le recouvrement forcé si besoin en était.** Le titre sera annulé dès encaissement du remboursement;

L'établissement n'a par ailleurs comptabilisé aucune charge constatée d'avance lors des opérations d'inventaire 2023.

3.4 Les valeurs mobilières de placement et disponibilités

L'établissement n'est pas concerné par les valeurs mobilières de placement, ni les effets de commerce.

3.5 Les financements reçus

Tableau des financements de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	5 324 640,57	104 350,00	0,00	307 028,28	0,00	0,00	5 121 962,29
Financements non rattachés à un actif							0,00
Financements rattachés à un actif C/104	5 324 640,57	104 350,00	0,00	307 028,28	0,00	0,00	5 121 962,29
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements Compte 10411							0,00
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété							0,00
Financement des autres actifs Compte 10413							0,00
État	5 324 640,57	104 350,00		307 028,28			5 121 962,29
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA							0,00
Autres							0,00
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	577 926,35	0,00	0,00	38 415,70	0,00	0,00	539 510,65
Financements non rattachés à un actif Compte 131	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Régions							0,00
Départements							0,00
Communes et groupements de communes							0,00
Autres entités publiques dont établissements publics							0,00
Union Européenne							0,00
Autres organismes							0,00
Autres							0,00
Financements rattachés à un actif Compte 134	577 926,35	0,00	0,00	38 415,70	0,00	0,00	539 510,65
Régions							0,00
Départements							0,00
Communes et groupements de communes							0,00
Autres entités publiques dont établissements publics							0,00
Union Européenne	577 926,35			38 415,70			539 510,65
Autres organismes							0,00
Autres							0,00
TOTAUX	5 902 566,92	104 350,00	0,00	345 443,98	0,00	0,00	5 661 472,94

En 2023, l'établissement a bénéficié d'une subvention d'investissement de 104 K€ en provenance de l'Etat pour le financement du projet d'extension du siège de l'établissement à la plaine des palmistes.

Suite aux opérations de mise en qualité de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, le rattrapage de la reprise des financements pour 2022 est intervenu en plus de la reprise des financements d'actifs de 2023.

La reprise suit ordinairement le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation financée.

3.6 Les provisions

Tableau des provisions

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissement (participation des salariés)					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif					
Amortissements dérogatoires					
Provision spéciale de réévaluation					
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges C/1511					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pertes sur contrats et opérations					
Provisions pour risque d'emploi					
Autres provisions pour risques C/1518					
Provisions pour charges	797 042,91	92 241,82	-	-	889 284,73
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour restructurations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)					
Provisions pour travaux à effectuer					-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions C/1581					-
Provisions pour remises en état					-
Provisions pour CET C/1582	175 901,78	22 168,36			198 070,14
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	98 131,81	10 305,20			108 437,01
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement C/1587	523 009,32	59 768,26			582 777,58
Autres provisions pour charges C/1588					-
TOTAL DES PROVISIONS	797 042,91	92 241,82	-	-	889 284,73

Le PNRun a enregistré des provisions relatives aux passifs sociaux et aux aides au retour à l'emploi.

S'agissant des passifs sociaux et contrairement aux autres provisions, seule est comptabilisée la **variation** du stock de congés.

Le stock existant de congés au 31/12/2023 après alimentation, indemnisation et prise de congés CET a conduit à un abondement de la provision, les agents ayant jusqu'au 31 janvier N+1 pour exercer leur droit à option.

Une provision complémentaire a également été comptabilisée concernant les dossiers d'aide au retour à l'emploi actifs à la clôture de l'exercice.

3.7 Les dettes

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus, et à plus de cinq ans.

Tableau des dettes

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Dettes financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
Dettes financières et autres emprunts	2 000,00			
Dettes non financières	654 623,49	597 806,18	56 817,31	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 731,42	204 914,11	56 817,31	
Dettes fiscales et sociales	114 704,13	114 704,13		
Avances et acomptes reçus				
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées				
Autres dettes non financières	278 187,94	278 187,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	656 623,49	597 806,18	56 817,31	0,00

3.7.1 Les dettes financières

➤ Dettes financières et autres emprunts : 2 000 €. Il s'agit de dépôts et cautionnements reçus dans le cadre de locations.

3.7.2 Les dettes non financières

➤ Les dettes à plus d'un an (56 817,31 €) sont constituées des retenues de garantie de 2012 à 2023 en lien avec les marchés de travaux. Les plus anciennes concernent les marchés de la Maison du Parc et de la scénographie. Ce solde doit toujours faire l'objet d'une régularisation pour remboursement si les conditions sont remplies. **Les travaux doivent reprendre pour finalisation en 2024.**

➤ Dettes fournisseurs pour factures non parvenues : 204 914,11 €. **Figure à tort à ce compte la charge à payer à comptabiliser (CAPAC) de taxe sur salaires de décembre 2023 payable en 2024 pour 12 766 €. Il s'agit d'une dette fiscale. Des CAPAC de 2020 pour 18 380,77 € (SF constatés) figurent également à tort au bilan. Elles devront être extournées en 2024 après vérification de leur avancement.**

➤ Dettes sociales (personnel et cotisations sociales) : 99 133,88 € dont 97 070,81 € de soldes de pensions

civiles à payer. Pour mémoire, **une opération exceptionnelle d'apurement de ces pensions civiles antérieures à 2016** (à l'initiative de l'agent comptable et après saisine de la DGFIP) **avait été proposée en 2021 en recette exceptionnelle pour 61 100,62 € apurant ainsi en partie le compte 4372, mais n'avait pas été acceptée par l'établissement.** Il s'agit pourtant de créances prescrites dont l'apurement n'aura aucun effet sur la situation des agents concernés.

- Dettes fiscales : 15 570,25 € correspondant au prélèvement à la source prélevé en janvier N+1.
- D'importantes recettes à classer et à régulariser pour 278 187,94 € **dont 121 419,92 € de plus de trois mois.**

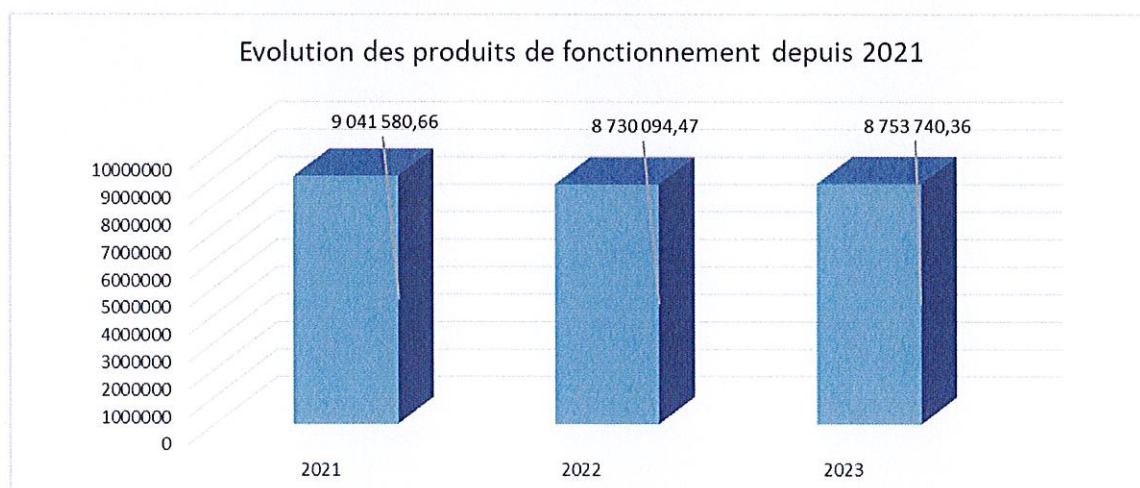
L'établissement n'a par ailleurs comptabilisé **aucun produit constaté d'avance** lors des opérations d'inventaire 2023.

3.8 Autres informations concernant le bilan

A noter que les avances et acomptes sur commandes versés n'apparaissent toujours pas dans l'actif immobilisé en tant que tels. Un changement de méthode devait être mis en œuvre dès 2023 pour se conformer à la réglementation (utilisation des comptes 2381 et 2382). Toutefois, une difficulté d'interprétation du schéma comptable dans l'instruction comptable a retardé la mise en œuvre de ce changement de méthode comptable.

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.1 Les produits de fonctionnement



Il s'agit ici de constater dans l'exercice les produits par nature qui se rapportent à l'activité normale et courante de l'établissement (comptes de racines 70 à 75) ou à sa gestion financière (comptes de racine

76). Les produits sont, en principe, enregistrés hors taxes collectées. **Le PNRun n'est pas assujéti à la TVA.**

Le fait générateur d'un produit correspond à l'acquisition du droit par l'organisme. Le produit est rattaché à l'exercice au cours duquel il est acquis à l'organisme, dès lors qu'il peut être mesuré de manière fiable (norme depuis 2016).

Le PNRun n'a pas mis en place le dispositif de certification d'acquisition du droit (équivalent en recettes de la certification de service fait en dépenses), le SI financier actuel ne le permettant pas.

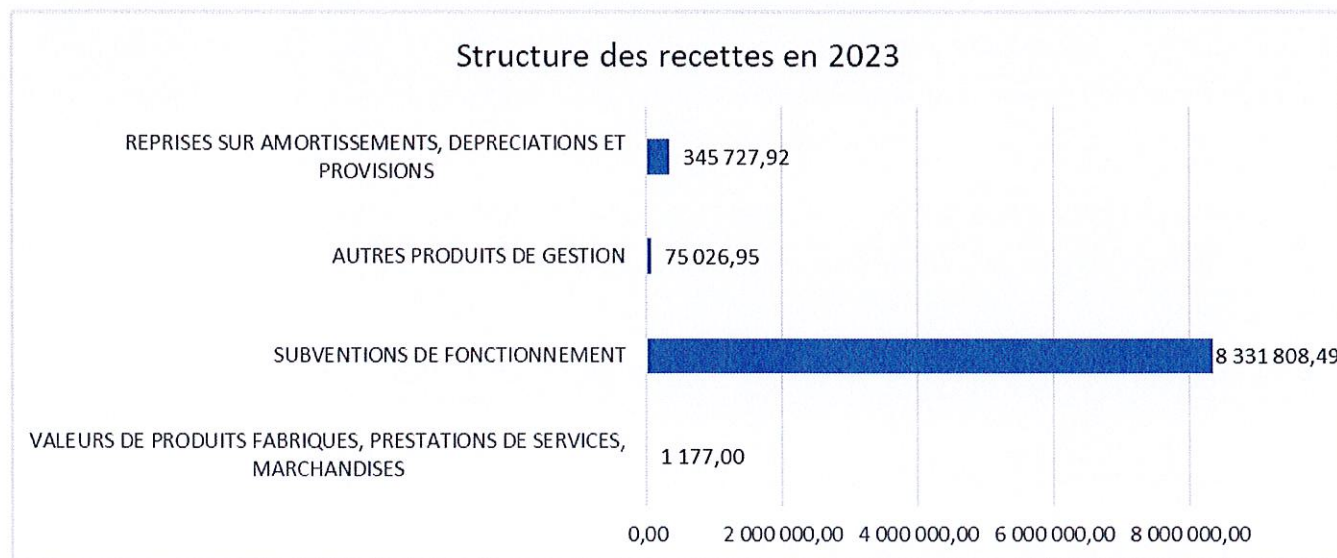
Ces ressources incluent les subventions d'exploitation et/ou ressources spécifiques perçues, dont pour l'essentiel la contribution versée par l'Office Français de la Biodiversité pour le compte de l'Etat ainsi que de subventions provenant de collectivités et divers autres organismes publics ou privés (dons, mécénats).

L'établissement perçoit, en outre, des redevances d'exploitation (dont redevance d'utilisation de la marque déposée « Esprit parc national »).

Les subventions représentent plus de 95 % des recettes de l'établissement.

La contribution financière versée par l'OFB pour l'exercice 2023 s'élève à 6 910 047,24 € (arrêté du ministère de la transition écologique en date du 06 janvier 2023). Elle est versée en quatre fractions.

Dotation 2023	15-févr	16-mai	1er août	2 novembre
6 910 047,24	1 900 263,45	1 900 262,85	2 211 214,91	898 306,03



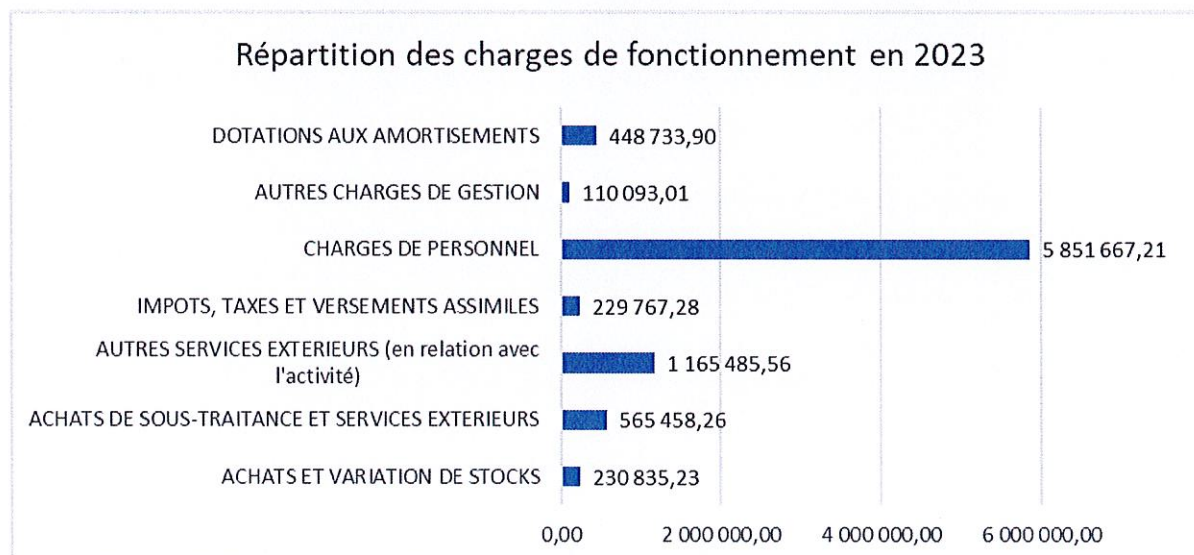
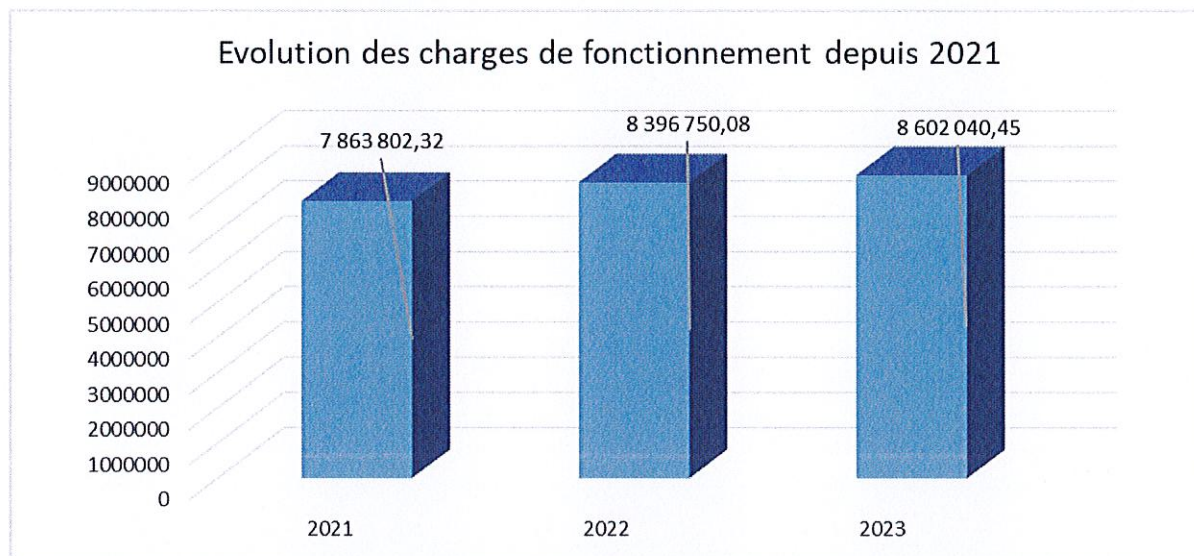
Les autres contributions publiques s'élèvent à 1 421 761,25 € au titre de divers programmes en cours.

On notera également un remboursement d'assurance pour 40 828,55 €.

Des produits imputables à un autre exercice ont été constatés pour 26 196,33 €, essentiellement des annulations de services faits certifiés ou de demandes de paiement antérieurs à 2023. **Ils sont ventilés entre les comptes 7583 et 7588.**

Par ailleurs, la reprise exceptionnelle de financements d'actifs participe à l'augmentation des produits calculés de l'établissement.

4.2 Les charges de fonctionnement

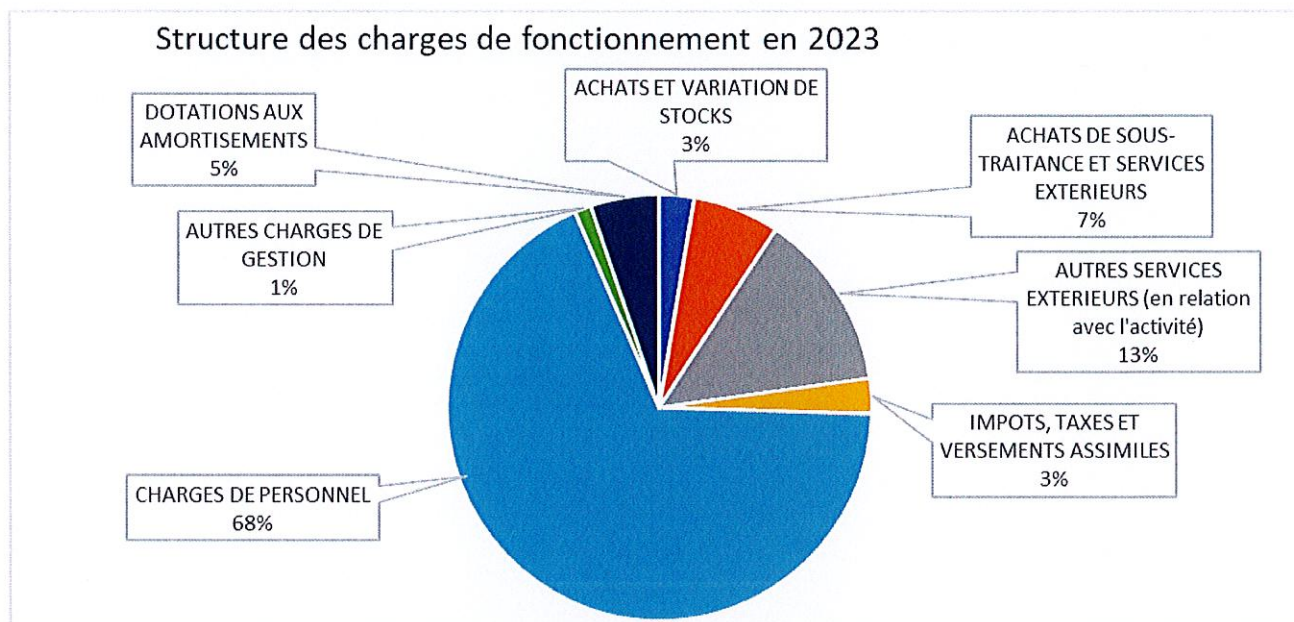


Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important, soit plus des 2/3 des dépenses de fonctionnement de l'établissement.

Elles sont constituées :

- de l'ensemble des rémunérations en monnaie et parfois en nature du personnel de l'organisme,
- des charges sociales liées à ces rémunérations, à savoir cotisations de sécurité sociale, cotisations de congés payés, supplément familial, cotisations aux mutuelles, caisses de retraite, œuvres sociales.

> il n'a pas été comptabilisé de transfert de charges en personnel.



Les achats d'approvisionnements et de marchandises à stocker sont comptabilisés aux comptes 601, 602 et 607 au prix d'achat.

Les variations de stocks afférents sont recensées au compte 603.

Le prix d'achat auquel doivent être comptabilisées les opérations d'achat correspond au prix facturé, net de taxes récupérables auquel s'ajoutent notamment, les droits de douane afférents aux biens acquis.

L'essentiel des autres charges de gestion est constitué des charges spécifiques à l'activité de l'organisme qui ne peuvent être imputées à un autre compte de charge par nature. **Les charges fiscales liées aux rémunérations telles que la taxe sur salaires en font partie.**

Charges imputables à un autre exercice : non significatifs.

Enfin, les charges calculées complétées en 2022 de la provision pour congés CET suspendue en 2021 sont revenues à un niveau normal pour l'établissement.

4.3 Les charges d'intervention

Il s'agit de subventions versées sous condition de réalisation à des particuliers, des collectivités territoriales ou des associations pour des actions de valorisation du patrimoine naturel ou culturel ou des actions en faveur de la protection de la biodiversité. Elles prennent la forme de dispositifs d'intervention pour compte propre.

Evolution des dépenses d'intervention entre 2021 et 2023		2021	2022	2023
Intervention / Transferts aux collectivités territoriales		-	-	16 860,00
Intervention / Transferts aux autres entités		33 644,00	52 806,99	40 793,84
Interventions		33 644,00	52 806,99	57 653,84

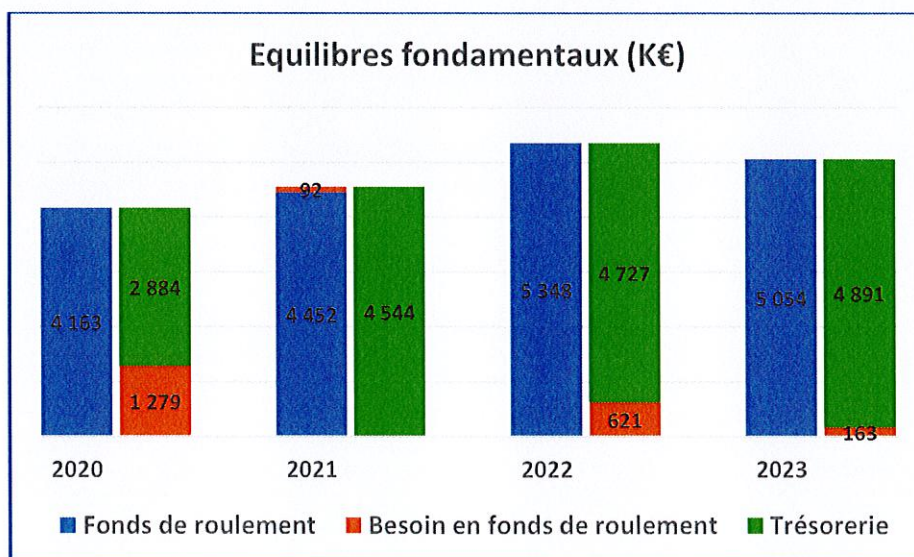
Il n'a été constaté ni charges à payer, ni provisions au titre des dispositifs d'intervention.

5. Equilibres fondamentaux

Pour financer sa politique d'investissement dynamique se traduisant par des acquisitions d'immobilisations évoquées au point 3.1.2 pour 652 K€, le PNRun a pu s'appuyer sur une capacité d'autofinancement de 255 K€ dégagée au cours de l'exercice 2023 ainsi que l'attribution de subventions d'investissement en provenance de l'Etat de 104 K€.

Le besoin de financement complémentaire a été assuré par une diminution du fonds de roulement de l'établissement de 293 K€. Celui-ci demeure néanmoins à un niveau de 5 054 K€ très satisfaisant.

Le diagramme qui suit présente l'évolution des grands équilibres de l'établissement et plus spécifiquement l'explication de la constitution de la trésorerie au 31 décembre 2023 entre sa composante de long terme (fonds de roulement) et sa composante de court terme liée à l'apport des dettes et créances (besoin en fonds de roulement).



La trésorerie de l'établissement à la clôture de l'exercice représente 207 jours de fonctionnement courant sur la base de l'année 2023, ce qui est confortable, d'autant plus qu'elle repose essentiellement sur le fonds de roulement, qui correspond à des ressources stables.

6. Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

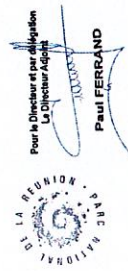
En application de l'instruction 15-0004 du 06/07/2015 relative aux modalités de comptabilisation des dispositifs d'intervention, reprise dans la norme 13 de l'instruction commune, les engagements de l'établissement au titre des dispositifs d'intervention pour compte propre sont traités soit en charges à payer, soit en Engagements Hors Bilan en raison de l'incertitude relative au montant et à la date à laquelle les restes à payer devront être versés aux bénéficiaires.

Ils s'élèvent, s'agissant des **dispositifs d'intervention**, à 154 469,81 € selon détail du grand livre joint.

Il n'y a pas d'engagements reçus.

SUIVI DES ENGAGEMENTS

Type EJ	Numéro Engagement	Objet	Code tiers	Tiers	Date Engagement	Article	Designation	CompoteCharge	Nature	Engagé	Récapitulé	Reçuté	Liquidé au 31/12/2023	Type DP	Numéro DP	Références Picture	Date Reception	Montant DP <=023	Date Paiement	
Compte 65733																				
EJ	2019000673	Decision 2019-1212 - Création de la boucle des hauteurs de Mont-vert	000550	COMMUNE DE SAINT PIERRE	04/11/2019	65733	Charges d'intervention pour compte propre - transferts aux collectivités territoriales	65733	INT	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	DP	2019001707			15 000,00 €	11/12/2019	
EJ	2019000673	SECTEUR OUEST SUBVENTION - DÉGAGEMENT N°2023-407 - restauration d'un espace anthropisé des berges de la RD6 et amélioration des plantements forestiers	000550	COMMUNE DE SAINT PIERRE	04/11/2019	65733	Charges d'intervention pour compte propre - transferts aux collectivités territoriales	65733	INT											
EJ	2023001077		001515	LYCEE PROFESSIONNEL LEON DE LEPRÉVANCHÉ	26/12/2023	INT-001-65733000	interventions vers collectivités territoriales	65733	INT	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €							
Compte 65734																				
EJ	2018000625	FDC 12-20746 - Convention financement de Parc national de la Réunion - Projet Providence	000566	RECETTE DES FINANCES - RECETTE SPECIALE DU DOMAINE	06/12/2018	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	440 000,00 €							
EJ	2018000625	FDC 12-20746 - Convention financement de travaux pour l'implantation du secteur Nord du Parc national de la Réunion - Projet Providence	000566	RECETTE DES FINANCES - COMPTABLE SPECIALISE DU DOMAINE	06/12/2018	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2018001979	FDC 12-20746 Convention 2018/PNR/07/28	06/12/2018	220 000,00 €	13/12/2018	
EJ	2018000625	FDC 12-20746 - Convention financement de travaux pour l'implantation du secteur Nord du Parc national de la Réunion - Projet Providence	000566	RECETTE DES FINANCES - COMPTABLE SPECIALISE DU DOMAINE	06/12/2018	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2019000701	FDC 12-20746 Convention 2018/PNR/07/28	01/06/2019	220 000,00 €	05/07/2019	
EJ	2019000106	Decision 2019-035 - Programme 2019-2020 de protection des pétrels endémiques et des puffins indigènes	000092	ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE DEUX MONDES	22/03/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 470,81 €							
EJ	2019000106	Decision 2019-035 - Programme 2019-2020 de protection des pétrels endémiques et des puffins indigènes	000092	ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE DEUX MONDES	22/03/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2019000518	2019-035	27/03/2019	15 000,00 €	06/06/2019	
EJ	2019000106	Decision 2019-035 - Programme 2019-2020 de protection des pétrels endémiques et des puffins indigènes	000092	ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE DEUX MONDES	22/03/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2021000582	Decision 2019-035 - Programme 2019-2020 de protection des pétrels endémiques et des puffins indigènes	09/04/2021	9 000,00 €	09/04/2021	
EJ	2019000106	Decision 2019-035 - Programme 2019-2020 de protection des pétrels endémiques et des puffins indigènes	000092	ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE DEUX MONDES	22/03/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2022001004	Decision 2019-035 - Programme 2019-2020 de protection des pétrels endémiques et des puffins indigènes	26/08/2022	3 524,19 €	31/08/2022	
EJ	2019000407	Decision 2019-183 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Chantier "Forêt Bon Accueil Les Makiés"	000633	TOUT VIENT DU COEUR	30/08/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €							
EJ	2019000407	Decision 2019-183 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Chantier "Forêt Bon Accueil Les Makiés"	000633	TOUT VIENT DU COEUR	30/08/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2019001266	2019-183	06/09/2019	4 800,00 €	25/09/2019	
EJ	2019000626	Convention 2019/PNR/07 - Mise en oeuvre à la Réunion des actions du Life+ BIODIV'OM	F0000058	SEOR	29/10/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	16 200,00 €							
EJ	2019000626	Convention 2019/PNR/07 - Mise en oeuvre à la Réunion des actions du Life+ BIODIV'OM	F0000058	SEOR	29/10/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2020000940	2019/PNR/07	06/12/2019	8 100,00 €	13/07/2020	
EJ	2019000626	Convention 2019/PNR/07 - Mise en oeuvre à la Réunion des actions du Life+ BIODIV'OM	F0000058	SEOR	29/10/2019	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2022000956	CONVENTION 2019/PNR/07	18/08/2022	8 100,00 €	19/09/2022	
EJ	2020000658	Decision 2020-001 - Etude de la dynamique du paysage et état des lieux de l'impact sur le littoral des hautes	F0000080	UNIVERSITE DE LA REUNION	06/02/2020	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT	19 998,00 €	0,00 €	0,00 €	9 999,00 €							
EJ	2020000658	Decision 2020-001 - Etude de la dynamique du paysage et état des lieux de l'impact sur le littoral des hautes	F0000080	UNIVERSITE DE LA REUNION	06/02/2020	65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transfert aux autres entités	65734	INT					DP	2020000857	240001850	07/04/2020	9 999,00 €	14/05/2020	
										640 998,00 €	27 000,00 €	0,00 €	513 278,19 €				1154 469,81 €			
										667 998,00 €	667 998,00 €						4 988 574,19 €			



Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur Adjoint
Paul FERRAND